

H144 Transchablaisienne – Rennaz – Les Evouettes

Un soin particulier a été apporté à la mise en œuvre des mesures de compensation écologique

Avec le projet routier de la H144, le Service des routes a mis à l'enquête une série de mesures de compensation écologique; elles avaient été définies d'un commun accord entre tous les partenaires du projet, dont les associations de protection de l'environnement. Elles ont pour objectif de réduire l'impact de la nouvelle route et augmenter la diversité biologique locale.

Commission de suivi

Pour garantir et améliorer la mise en place des mesures précitées, au nombre d'une trentaine, une commission consultative du suivi écologique a été mise sur pied; elle est notamment composée de représentants des autorités locales, de l'agriculture, des services cantonaux concernés, des milieux écologiques et de mandataires spécialisés.

Le rythme pluriannuel des séances suit celui de la réalisation de ces mesures de compensation ; la première rencontre a eu lieu en avril 2007.

Les rôles majeurs de cette commission de suivi sont les suivants, pour les mesures de compensation écologique :

- prendre connaissance du développement de leurs études de détail ;
- préavisier leurs adaptations si besoin selon les conditions locales et suivre leurs réalisations ;
- recevoir les résultats du suivi environnemental qui accompagnera lesdites mesures jusqu'à trois ans après la fin de leur édification ;
- accompagner l'intégration de ces mesures dans le syndicat d'améliorations foncières en cours ;
- établir le bilan annuel d'avancement des travaux environnementaux.

60% des mesures réalisées avant la mise en service de la route

Le Service des routes s'est engagé à réaliser le plus possible de mesures de compensation écologique avant la mise en service de la nouvelle route H144. Cette promesse a été tenue puisque 60 % de ces mesures sont achevées et en fonction. Ainsi quelques exemples :

- la mise en valeur du potentiel écologique du bassin de rétention après épuration des eaux de la nouvelle route : ce sont plus de 3'000 m² avec forêt, plan d'eau, bosquets et haies, prairie naturelle, etc.
- des dépressions humides ont été aussi aménagées dans le Vieux Rhône ;
- au droit du franchissement du Grand Canal, une zone inondable (roselière) a été creusée, elle est complétée par un passage à faune moyenne.

Toutes ces mesures font aussi l'objet d'un suivi pendant les trois premières années de leur existence, afin d'améliorer leur fonction.

Suite des travaux

L'exécution du solde des mesures de compensation est en cours ou suit ; elle dépend notamment des travaux du syndicat d'améliorations foncières ou des périodes propices à venir pour les reboisements :

- les bassières à limicoles (petits oiseaux échassiers) et création de milieux inondables intéressants pour les espèces pionnières spécialisées des terrains humides (flore et faune invertébrée) ;
- mise en valeur de biotope au lieu-dit "Vers-le-Luissel" : assurer la sauvegarde de population d'espèces rares, restaurer et conserver à long terme une mosaïque de milieux naturels maigres et humides comprenant des points d'eau, une prairie à li-tière, un pâturage maigre et des bosquets de feuillus.

Le Service des routes est satisfait de l'excellent travail effectué sous l'égide de la commission de suivi écologique. Cette collaboration a élargi le périmètre d'action et a permis d'aboutir à des réalisations concrètes, terminées dans les temps voulus et respectant au mieux les intérêts parfois divergents des parties prenantes du projet.

Lausanne, le 8 novembre 2012